



## Suivi police agression physique

Par **caleuche**, le **30/03/2011** à **21:20**

J'ai été victime d'une agression physique dans les lieux de mon travail le 12 Décembre 2008 par un des responsables de mon entreprise. Cela a entraîné un arrêt de travail et j'ai eu constat médical constatant l'agression. J'ai enregistré une plainte auprès de la gendarmerie le même jour et j'ai été convoqué par la Police Nationale le mois de Juin 2009 (donc six mois après) pour donner ma part des faits, et puis depuis ça: Plus jamais de nouvelles.

Quelle démarche dois-je faire et auprès de quelle autorité ?

Par **Christophe MORHAN**, le **30/03/2011** à **22:23**

vous pouvez écrire à monsieur ou madame le Procureur de la République.